

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 juillet 2009 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Serge Roy, maire.

Présences : Diane Gervais, Michel Asselin, Richard Fillion, Jean-Guy Desmarchais et Josée Baril

Micheline L. Morency, directrice générale, greffière-adjointe

Absents : Bruno Laplante, Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-07-181 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-07-182 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2009 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2009

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2009 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2009, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière-adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2009 et de la séance extraordinaire tenue le 29 juin 2009, tel que présentés.

ADOPTÉE

2009-07-183 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUIN 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juin 2009, au montant de **911 692.24 \$**.

ADOPTÉE

2009-07-184 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juin 2009, au montant de **459 731.30 \$**.

ADOPTÉE

2009-07-185 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **91 902.89 \$**.

ADOPTÉE

2009-07-186 VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES – ASSOCIATION PARENTS-ENFANTS DE L'ÎLE – ÉQUIPE DE CROSSE PEE-WEE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à chacun des organismes suivants la somme de 100 \$ à titre d'aide financière :

- Association Parents-Enfants de l'Île : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992;
- Équipe de Crosse PeeWee du Québec, en guise de contribution aux frais de déplacements de Cole Cutler : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2009-07-187 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (RÈGL. N° 445)

La conseillère Diane Gervais donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Règl. n° 445). Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir une tarification pour l'inscription à la pré-maternelle.

2009-07-188 RÈGLEMENT N° 442-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 29 juin 2009 de la présentation d'un règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (Règl. n° 442);

Considérant que lors d'une séance tenue le 29 juin 2009, le Conseil a adopté le premier projet de règlement n° 442-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux »;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 juillet 2009;

Considérant que ce règlement n'est pas un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : la greffière-adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Considérant que le maire ou la greffière-adjointe explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'adopter, sans changement, le Règlement n° 442-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux ».

ADOPTÉE

2009-07-189 RÈGLEMENT N° 466 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 95 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA 51^E AVENUE

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 29 juin 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : la greffière-adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Considérant que le maire ou la greffière-adjointe explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'adopter le Règlement n° 466 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 95 000 \$ pour le pavage d'une partie de la 51^e Avenue ».

ADOPTÉE

2009-07-190 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME (RÈGL. N° 436) AUX FINS DE SUPPRIMER L'AFFECTATION « C-V » LOCALISÉE DANS LE SECTEUR DU BOUL. VIRGINIE-ROY, DE MODIFIER L'AFFECTATION « C-V » LOCALISÉE DANS LE SECTEUR DU DÉPANNEUR ATLANTIDE, D'AJOUTER LE CHAPITRE XIV « RÉFLEXION SUR LE POSITIONNEMENT DE LA DESSERTE RÉSIDENIELLE DE LA VILLE À L'AUBE DE SA MATURITÉ URBAINE » ET DE MODIFIER LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL POUR LA PARTIE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENIEL LE MILLENIUM II

La conseillère Diane Gervais donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme (Règl. n° 436). Ce règlement aura notamment pour objet :

- de remplacer l'affectation du sol « C-V », située dans le développement résidentiel localisé de part et d'autre du boulevard Virginie-Roy, par les affectations Habitations de moyenne densité « H-M » et Public « P »;
- d'ajouter le chapitre XIV « Réflexion sur le positionnement de la desserte résidentielle de la Ville à l'aube de sa maturité urbaine » et de modifier le plan des grandes affectations du sol pour ajouter l'affectation Habitations de forte densité « H-FO » pour la partie du développement résidentiel Le Millenium II localisée au nord du boulevard Don Quichotte et à proximité de la rue de la Rivelaine;
- d'ajouter à l'affectation « C-V » l'affectation Habitations de moyenne densité « H-MO », pour le lot 2 067 576P localisé sur le boulevard Perrot à proximité du boulevard Don Quichotte et du dépanneur Atlantide.

2009-07-191 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 436-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME AUX FINS DE SUPPRIMER L'AFFECTATION « C-V » LOCALISÉE DANS LE SECTEUR DU BOUL. VIRGINIE-ROY, DE MODIFIER L'AFFECTATION « C-V » LOCALISÉE DANS LE SECTEUR DU DÉPANNEUR ATLANTIDE, D'AJOUTER LE CHAPITRE XIV « RÉFLEXION SUR LE POSITIONNEMENT DE LA DESSERTE RÉSIDENIELLE DE LA VILLE À L'AUBE DE SA MATURITÉ URBAINE » ET DE MODIFIER LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL - ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement révisant le Plan d'urbanisme (Règl. n° 436) aux fins de supprimer l'affectation « C-V » localisée dans le secteur du boul. Virginie-Roy, d'ajouter l'affectation « H-MO » à l'affectation « C-V » localisée dans le secteur du dépanneur Atlantide, d'ajouter le chapitre XIV « Réflexion sur le positionnement de la desserte résidentielle de la ville à l'aube de sa maturité urbaine » et de modifier le plan des grandes affectations du sol pour la partie du développement résidentiel Le Millenium II localisée au nord du boulevard Don Quichotte et à proximité de la rue de la Rivelaine;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'adopter le premier projet de règlement n° 436-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement révisant le plan d'urbanisme aux fins de supprimer l'affectation « C-V » localisée dans le secteur du boul. Virginie-Roy, de modifier l'affectation « C-V » localisée dans le secteur du dépanneur Atlantide, d'ajouter le chapitre XIV « Réflexion sur le positionnement de la desserte résidentielle de la Ville à l'aube de sa maturité urbaine » et de modifier le plan des grandes affectations du sol ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2009-07-192 APPEL D'OFFRES GT2008-07 – APPROBATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES INC.

Attendu que Excavation Loisel & frères a transmis une compensation additionnelle pour emprunt d'argile s'élevant à 348 447\$ plus taxes, dans le contrat de la construction des étangs aérés, Règlement n° 448;

Attendu que cette demande de compensation a fait naître un différend entre Excavation Loisel et la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Attendu qu'un rapport du laboratoire ABS mentionnait que la teneur en eau contenue dans le déblai ne permettait pas sa réutilisation à court terme;

Attendu que selon les avis reçus de notre firme d'ingénieur LBCD et de nos avocats, Dunton Rainville, il subsiste certaines ambiguïtés aux devis quant à l'interprétation des articles 2.1 et 2.2 et quant au banc d'emprunt;

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'offrir à Excavation Loisel & frères la somme de 200 000\$ en règlement final pour toute réclamation découlant directement ou indirectement de toute excavation, déblai et/ou remblai reliés aux travaux requis dans le cadre de l'appel d'offres GT2008-07 « Assainissement des eaux/étangs aérés document d'appel d'offres no. 24117-7 » et de signer la quittance émise à cet effet.

ADOPTÉE

2009-07-193 APPROBATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL DE TÉLÉCOMMUNICATION PAR BELL CANADA À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS DON-QUICHOTTE ET ST-JOSEPH

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'approuver la demande de Bell Canada pour l'installation d'un appareil de télécommunication (1 ONU sur côté gauche de la QCCE existante) sur le boul. Don-Quichotte, près de l'intersection du boul. St-Joseph, selon les plans numéros CM01-CM02-CM03 (projet BTTH-G02485) : la directrice de la Gestion du territoire, madame Line St-Onge, est autorisée à signer la demande d'approbation.

ADOPTÉE

2009-07-194 CONTRAT DE SERVICES AVEC OZE MARKETING - HOCKEY LIBRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe avec Simon Côté (faisant affaires sous la raison sociale de Oze Marketing) un contrat de services pour l'organisation d'une ligue récréative de hockey libre à la patinoire extérieure du Parc des Éperviers et du Parc des Mésanges. Le contrat est d'une durée de 1 an et à titre gratuit.

ADOPTÉE

2009-07-195 APPEL D'OFFRES SC2009-03 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE RAYONNAGE POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de rayonnage pour la nouvelle bibliothèque (appel d'offres SC2009-03);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 9 juillet 2009;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Richard Filion, et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture et l'installation de rayonnage pour la nouvelle bibliothèque (appel d'offres SC2009-03) à Grand & Toy Ltée (Bureau Spec), plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 59 316.12 \$, taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres; le tout financé à même le Règlement d'emprunt n° 461.

ADOPTÉE

2009-07-196 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC XEROX CANADA LTÉE – LOCATION D'UNE IMPRIMANTE MULTIFONCTION COULEURS POUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec la compagnie Xerox Canada Ltée un contrat de location, assorti d'une option d'achat, d'une imprimante multifonction couleurs de marque Xerox, modèle WC7232P, pour le département des Services communautaires. Le contrat de location est d'une durée de 60 mois, au coût trimestriel de 1 106 \$, plus taxes, révisable annuellement. Le directeur des Services communautaires est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de location.

ADOPTÉE

2009-07-197 CONTRAT DE SERVICES AVEC LABORATOIRES ABS – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE D'UNE PARTIE DU LOT N° 2 068 272 (TERRAIN PROJET D'ARÉNA)

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu de retenir les services de Les Laboratoires ABS pour la réalisation d'une étude géotechnique d'un terrain, connu comme étant une partie du lot numéro 2 068 272, faisant l'objet d'une promesse d'achat envers MétroPlus pour le projet de construction d'un aréna. Le coût du contrat est de 12 990 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

2009-07-198 ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE – JULIE BRAZEAU – TRÉSORIÈRE

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'engager M^{me} Julie Brazeau, au poste de trésorière, à compter du 22 juillet 2009, selon les conditions prévues à l'entente des cadres en vigueur et à l'addenda # 3; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-132-00-110.

Madame Julie Brazeau est autorisée à signer les chèques, les effets négociables et les obligations émises par la Ville, à l'égard de tout compte que la Ville détient ou détiendra dans une institution financière.

ADOPTÉE

Arrivé de monsieur Michel Asselin à 19h45.

2009-07-199 ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE – RONALD BIARD – ADJOINT ADMINISTRATIF

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'engager M. Ronald Biard à titre d'employé cadre à temps partiel, au poste d'adjoint administratif, jusqu'au 31 décembre 2009, pour un montant n'excédant pas 25 000 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-131-00-110.

ADOPTÉE

2009-07-200 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT (REIP) – APPROBATION DU RÈGLEMENT N° 112 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 12 587 900 \$

Considérant que la Ville est membre de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot;

Considérant que le conseil d'administration de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot a adopté, le 17 juin 2009, le règlement n° 112 décrétant un emprunt de 12 587 900 \$;

Considérant l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'approuver le règlement n° 112 de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot, adopté le 17 juin 2009, et intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 12 587 900 \$ ainsi que la réalisation des plans et devis et les travaux nécessaires aux fins de la mise aux normes de l'usine de filtration phase II ».

Demande de vote demandé par le conseiller Richard Filion :

Pour : Diane Gervais, Jean-Guy Desmarchais, Michel Asselin et Josée Baril

Contre : Richard Filion

ADOPTÉE

2009-07-201 ACQUISITION DE TERRAIN – LOT 2 068 921 PTIE (PTIE CIMETIÈRE STE-ROSE-DE-LIMA – PISTE CYCLABLE DON-QUICHOTTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal un immeuble connu comme étant une partie du lot 2 068 921 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, plus amplement décrit dans une description technique préparée par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 14 avril 2009, minute 39 351, pour la somme de 15 000 \$, taxes incluses (représentant le coût d'installation d'une clôture): le tout puisé à même les fonds du Règlement N° 465, Piste cyclable.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les autres documents nécessaires aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

2009-07-202 CIT LA PRESQU'ÎLE – APPUI AU PROJET « UNE ÎLE, UNE GARE »

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot fait partie du CIT LaPresqu'Île;

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot donne son appui au CIT LaPresqu'Île pour le projet « Une île, une gare ».

ADOPTÉE

2009-07-203 SOIRÉE-BÉNÉFICE « UNE ÎLE À CÉLÉBRER » - FONDATION STE-JEANNE-DE-CHANTAL & SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN – ACHAT DE BILLETS

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 5 billets pour la soirée-bénéfice « Une île à célébrer », le 12 septembre 2009, organisée par la Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal & la Société de Développement du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin, au coût total de 625 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992 : en plus du maire, les conseillers Michel Asselin, Jean-Guy Desmarchais, Bruno Laplante et Richard Filion sont autorisés à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2009-07-204 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE : ACHAT DE BILLETS

Considérant que les profits du tournoi de golf de la Ville de Saint-Lazare sont versés à des organismes communautaires;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets du Tournoi de golf de la Ville de Saint-Lazare, le 14 septembre 2009, au coût total de 350 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992 : en plus du maire, le conseiller Michel Asselin est autorisé à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2009-07-205 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE ET DU CLUB OPTIMISTE DE COTEAU-DU-LAC – DÉLÉGATION

Considérant que le Tournoi de golf de Coteau-du –Lac est organisé conjointement par la Ville de Coteau-du-Lac et le Club Optimiste de Coteau-du-Lac;

Considérant que les profits du tournoi de golf de Coteau-du-Lac sont versés au Club Optimiste de Coteau-du-Lac, pour l'organisation d'activités thématique pour les jeunes;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets pour le tournoi de golf de Coteau-du-Lac, le 21 août 2009, au coût total de 250 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992. Les conseillers Michel Asselin et Jean-Guy Desmarchais sont autorisés à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2009-07-206 CLD VAUDREUIL-SOULANGES – FORUM RÉGIONAL DE L'EAU DE VAUDREUIL-SOULANGES – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'autoriser le maire et le conseiller Bruno Laplante à participer au Forum régional de l'eau de Vaudreuil-Soulanges, le 9 octobre 2009, organisé par le CLD Vaudreuil-Soulanges, au coût total de 200 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2009-07-207 HÉBERGEMENT LA PASSERELLE – APPUI AU PROJET D'INTERVENTION EXTERNE

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot appui l'organisme « Hébergement La Passerelle » pour son projet de mise sur pied d'un poste à temps complet en intervention externe.

ADOPTÉE

2009-07-208 **RECOURS JUDICIAIRE CONTRE LA COMPAGNIE 3042251 CANADA INC. – DEMANDE D'ARRÊT DES TRAVAUX ET DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX – LOT 2 923 651 – MANDAT À DUNTON RAINVILLE**

Considérant que la compagnie 3042251 Canada inc. est propriétaire d'un terrain vacant connu comme étant le lot n° 2 923 651;

Considérant que ce terrain est situé en zone inondable;

Considérant que le ministère de l'Environnement du Québec a délivré, le 15 novembre 2002, un certificat d'autorisation (Réf. : 7133-16-01-7106535) qui contient une interdiction de construire ou de raccorder sur le lot 10-66 à cause de sa présence dans une zone d'inondation de crue centenaire;

Considérant que la compagnie 3042251 Canada inc. a effectué des travaux, notamment de remblaiement, sur le lot 2 923 651;

Considérant que les travaux ont été entrepris en contravention de la réglementation d'urbanisme;

Considérant que la municipalité a intérêt à intenter, contre la compagnie 3042251 Canada inc., les recours judiciaires prévus aux articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu de mandater le cabinet d'avocats Dunton Rainville à intenter, pour et au nom de la Ville, les procédures judiciaires appropriées devant la Cour supérieure contre la compagnie 3042251 Canada inc., propriétaire de l'immeuble ci-après décrit, et, si nécessaire, contre toute autre personne, aux fins de demander la délivrance de toute ordonnance appropriée prévue à l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) pour faire cesser les contraventions à la loi et aux règlements d'urbanisme de la Ville concernant les travaux effectués sur l'immeuble suivant :

« Un immeuble vacant connu et désigné comme étant le lot numéro 2 923 651 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil. »

ADOPTÉE

2009-07-209 **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC – ADOPTION DES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

Considérant l'obligation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie selon un avis du ministre de la Sécurité publique, daté du 1^{er} septembre 2001;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

Considérant que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

Considérant que l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

Considérant que le plan de mise en œuvre, qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, précise les mesures et les actions projetés en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'entériner les objectifs de protection optimale contenus au chapitre 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, version du 4 juin 2009;

D'adopter le plan de mise en œuvre de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot contenu au chapitre 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et QUE la municipalité s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE

2009-07-210 TOURNOI DE GOLF MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE : ACHAT DE BILLETS

Considérant que les profits du tournoi de golf de la municipalité de Saint-Polycarpe sont versés à la Fondation de l'hôpital du Suroît;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets du Tournoi de golf de la municipalité de Saint-Polycarpe, le 16 septembre 2009, au coût total de 300 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992 : les conseillers Michel Asselin et Jean-Guy Desmarchais sont autorisés à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2009-07-211 OMNIUM DE GOLF DU MAIRE DE VAUDREUIL-DORION : ACHAT DE COMMANDITE

Considérant que les profits de l'omnium de golf du maire de Vaudreuil-Dorion sont versés à des organismes communautaires;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, la commandite d'un trou à l'omnium de golf du maire de Vaudreuil-Dorion, le 30 septembre 2009, au coût total de 75 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2009-07-212 SOIRÉE BÉNÉFICE « MISER SUR LA POINTE » - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète une table corporative pour la soirée-bénéfice « Miser sur la Pointe », le 25 juillet 2009, organisée par la Société de Développement du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin, au coût total de 125 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2009-07-213 MISE À JOUR PHASE II DU PARC DE ROULI-ROULANT (SKATE PARK)

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot autorise la réalisation de la Phase II des travaux de réaménagement du Parc de rouli-roulant, tel que présenté par le directeur des Services communautaires, selon le schéma à main levée réalisé par Kevin Cann. L'estimation des coûts et des travaux est de 4 000 \$, avant taxes.

Ce projet remplacera le projet spécial d'un système d'éclairage du parc de rouli-roulant prévu au budget dans le fond réservé aux activités jeunesse, le tout puisé à même le poste 22-722-00-725.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES DOCUMENTS ET RAPPORTS INTERNES

- Rapport de la Gestion du territoire

PÉRIODE DE QUESTIONS

2009-07-214 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu de lever la séance à **20h17**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Micheline L. Morency
Greffière adjointe

/lm

